

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1<sup>er</sup> juin 2023

Date d'affichage : le 1<sup>er</sup> juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,  
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge  
M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie  
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel  
Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine  
M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS  
M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence  
Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés : Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

**Délibération n°068/2023 : Demande de soutien au titre du Fonds vert, pour les passages en LED de l'éclairage public des zones d'activités et des projecteurs des stades intercommunaux**

Joël ROUDIL rappelle que la CCPC a fait de la transition écologique, l'un des piliers de son projet de territoire. Cela transparait notamment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) élaboré dès 2018, et adopté définitivement lors du conseil communautaire du 27 juillet 2022. Celui-ci a fixé des objectifs, dans la lignée de la stratégie nationale bas carbone, et également de la démarche initiée par la Région Occitanie, de devenir Région à Energie Positive. Avec son PCAET, la communauté de communes a donc pour ambition de diviser par 2 les consommations d'énergie du territoire d'ici 2050, et de multiplier la production d'énergie renouvelable locale, par 2 d'ici 2030, et par 5 d'ici 2050.

Un plan d'actions a été défini pour atteindre ces objectifs, composé de 7 axes stratégiques, dont l'un est consacré à la sobriété énergétique du patrimoine bâti.

Il précise que dans la continuité du travail initié avec la démarche de labellisation Cit'ergie, et afin d'être une collectivité éco-exemplaire, cet axe a été décliné au sein d'une feuille de route « Bâtiments », véritable stratégie pluriannuelle visant à réduire les consommations d'énergie, et à améliorer la performance énergétique des bâtiments et sites intercommunaux, tout en optimisant le confort pour les agents et les usagers. Des actions ont ainsi été programmées sur plusieurs années, pour parvenir à ces objectifs. Un comité technique, composé du Directeur Général des Services, des services techniques et du service transition écologique et énergétique a été institué, afin de suivre régulièrement cette stratégie, et le déroulement du plan d'actions de la feuille de route.

Il indique que par ailleurs, suite au contexte énergétique de l'année 2022, un programme de maîtrise de l'énergie a été élaboré pour être mis en œuvre dès l'hiver 2022-2023, afin de diminuer les consommations d'énergie dans les sites intercommunaux, et ainsi limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie pour la communauté de communes. Les consommations d'électricité de l'hiver 2022-2023 ont ainsi diminué de plus de 21 %, par rapport à l'hiver 2021-2022, et la consommation de gaz a été maîtrisée, engendrant ainsi une baisse de consommation d'environ 57 000 kWh. Pour certains sites, il s'agit de la consommation la plus basse depuis les 5 derniers hivers.

Il annonce que la communauté de communes entend poursuivre ce travail de maîtrise de l'énergie, et souhaite, dans ce cadre, travailler sur les éclairages de certains sites, à savoir ceux des stades de Sauve et de Lédignan, et ceux des zones d'activités de Sauve et de St Hippolyte du Fort, qui sont énergivores. Cette opération est en cohérence avec les démarches des communes, qui ont mis en place des actions pour maîtriser les consommations liées à l'éclairage public.

L'objectif est d'installer des dispositifs adaptés, pour maîtriser l'éclairage de ces sites, afin de permettre des économies d'énergie, tout en garantissant le confort pour les usagers. A cette fin, la CCPC souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour trouver la solution la plus pertinente pour atteindre ses objectifs (passage de l'éclairage en LEDs, pilotage, programmation, ...), en vue de réaliser par la suite les investissements nécessaires.

Il explique que l'Etat, dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », soutient financièrement ce type d'actions. Ce fonds a été inscrit dans la loi de finances pour 2023 et est doté d'une enveloppe de 2 milliards d'euros. Il vise à encourager les projets des collectivités territoriales, et est décliné en 14 mesures concernant différentes thématiques. La gestion de ce fonds est confiée aux préfets.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds vert pour la rénovation des parcs de luminaires des stades de Sauve et Lédignan, et des zones d'activités de Sauve et St Hippolyte du Fort, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre pour définir la solution la plus adaptée	2 500,00 €	Fonds vert 40 %	55 000,00 €
Equipements pour le stade de Sauve	65 000,00 €	Autofinancement	110 000,00 €
Equipements pour le stade de Lédignan	30 000,00 €		
Equipements pour la zone d'activités de Sauve	25 000,00 €		
Equipements pour la zone d'activités de SHF	15 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>137 500,00 €</b>		
TVA	27 500,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 000,00 €</b>

Robert CONDOMINES souhaite savoir si la somme de l'autofinancement est déjà inscrite au budget 2023 ou s'il s'agit d'une prévision pour 2024 ?  
Joël ROUDIL lui indique que les sommes prévues en autofinancement seront inscrites au budget 2024.

Le Conseil Communautaire,  
Vu la loi des finances 2023  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Piémont Cévenol.  
Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,  
Considérant le programme de maîtrise de l'énergie mis en œuvre par la communauté de communes du Piémont Cévenol  
Considérant que les projets de maîtrise de l'énergie de la communauté de communes du Piémont Cévenol peuvent relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- de solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds vert auprès de l'Etat, pour la rénovation du parc de luminaires des stades de Sauve et Lédignan, et des zones d'activités de Sauve et St Hippolyte du Fort sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après ;

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre pour définir la solution la plus adaptée	2 500,00 €	Fonds vert 40 %	55 000,00 €
Equipements pour le stade de Sauve	65 000,00 €	Autofinancement	110 000,00 €
Equipements pour le stade de Lédignan	30 000,00 €		
Equipements pour la zone d'activités de Sauve	25 000,00 €		
Equipements pour la zone d'activités de SHF	15 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>137 500,00 €</b>		
TVA	27 500,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 000,00 €</b>

- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com